COLOMBOPHILES ROUBAISIENS
N'oubliez pas que vous trouverez toujours
TOUS LES PRODUITS COLOMBOPHILES
Domicent, Bricoux Pichefet, Ramier, Elge, etc..., à la
PHARM^IE DU PROGRÈS
163, Grande-Rue — ROUBAIX —

50e Année. — N° 10. LE NUMÉRO : 25 CENTIMES JEUDI 10 JANVIER 1935.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :

	3 mois.	6 mois.	1 an.
Nord et limitrophes	22.00	40.00	76.00
Autres départements	23.00	43.00	80.00
Belgique	25.00	48.00	90.00
Union Postale : Tarif A	35.00	70.00	140.00
— Tarif B	50.00	100.00	200.00

RÉDACTION. ANNONCES.

ROUBAIX	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 327.52, 327.53, 327.54.
TOURCOING	22, rue Carnot. Tél. 37
LILLE	3, rue Faidherbe. Tél. 536.51.
PARIS	13, boulevard des Italiens. Tél. Richelieu 68.72.
MOUSCRON	105, rue de la Station. Tél. 5.44.

CHÈQUES POSTAUX 67 LILLE

UN BIJOU
CUIRASSÉ D'OR
APRÈS UN SIÈCLE
BRILLE ENCORE
MON ARMURE

BILLET PARISIEN

Comment la Sarre va-t-elle voter ?

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 9 janvier (Minuit).

Au fur et à mesure que l'on se rapproche du plébiscite de la Sarre, les véritables tendances de la population sarroise apparaissent de moins en moins clairement. Si l'on en croyait les assurances officielles prodiguées par les dirigeants nazis, le rattachement à l'Allemagne serait voté quasi à l'unanimité des voix. Mais ceux qui observent impartialement les mouvements plus ou moins secrets qui agitent actuellement le peuple sarrois lui-même sont beaucoup moins sûrs du succès triomphal de la cause hitlérienne en Sarre.

Sans doute, la grande majorité de la population sarroise se sent rattachée, par des liens intimes et indestructibles, à la communauté allemande. Mais ces Allemands de la Sarre, sans vouloir nier le moins du monde la confraternité de sang et de culture qui les unit aux Allemands d'outre-Rhin, ne croient pas tous que l'Allemagne doive être confondue avec le régime de la croix gammée. Ces Sarrois, hostiles au système de gouvernement instauré par les nazis, sont comparables, sous certains rapports, aux Autrichiens qui, sans nier non plus leur communauté de langue et de culture avec l'Allemagne, se sentent très éloignés des maîtres du IIIme Reich. Leurs conceptions religieuses, culturelles et sentimentales leur font prendre en horreur ce gouvernement d'arbitraire et de violence qui oblige l'individu à s'effacer complètement devant l'omnipotence de l'Etat.

C'est la même position qu'ont adoptée beaucoup de Sarrois en face du régime nazi, malgré l'intense propagande faite par Berlin et, peut-être, à cause même de cette propagande. Une grande répulsion à l'égard du IIIme Reich se manifeste dans cette population où dominent les éléments de bon sens et de mesure qui l'apparentent davantage aux civilisations occidentales qu'au régime nazi.

Du point de vue économique, le retour à l'Allemagne suscite aussi chez les Sarrois de vives appréhensions. Ils savent qu'ils n'en tireront aucun avantage matériel. Est-il possible que ces considérations utilitaires n'entrent pas en ligne de compte dans l'esprit des votants ?

En fait, la plupart des Sarrois sont embarrassés et assez peu satisfaits des clauses des traités qui les obligent à prendre position. Ils n'auraient pas demandé mieux que l'état de choses actuel fût prolongé sans qu'ils eussent à se prononcer. Ceux qui crient sur la place publique leur amour du régime hitlérien ne représentent pas la vraie population de la Sarre.

Le statu quo l'emportera-t-il ?

Il est difficile de rien affirmer, mais il n'est plus insensé de poser cette question qui, il y a deux ans, eût semblé absurde.

R...

Le recrutement des militaires de carrière

Paris, 9 Janvier. — La Commission de l'armée, après avoir procédé à l'examen du rapport de M. Sénac sur le projet de loi relatif aux mesures destinées à faciliter le recrutement des militaires servant par contrats a adopté, avec quelques modifications, le texte présenté par le Gouvernement et l'a complété par des dispositions nouvelles susceptibles d'augmenter le courant des rengagements.

La Commission décide également de demander au ministre de la Guerre de prendre toutes mesures utiles pour intensifier la propagande en faveur du recrutement des militaires de carrière.

LETTRE DE BRUXELLES

Les instituteurs socialistes poussent à la révolution

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 9 JANVIER 1935.

Les instituteurs socialistes ont tenu, à Bruxelles, un congrès extraordinaire. Des discours violents ont été prononcés et des menaces de manifestations publiques, avec l'envahissement du parlement et des ministères, ont été proférées au milieu des acclamations. Des députés socialistes qui assistaient au congrès n'ont point protesté contre ces paroles révolutionnaires qui ne tendent à rien de moins qu'à faire fi des droits du Parlement et de se substituer à lui pour imposer les ordres des factions. En réalité, même si les instituteurs socialistes faisaient leur révolution, ils ont peu de chances d'être suivis. Dans la terrible crise qui jette sur le pavé tant d'employés et tant d'ouvriers, les instituteurs, dont la position est stable, dont le traitement est assuré, même pendant les vacances, inconnues à tant de travailleurs, occupent des postes privilégiés, dont beaucoup de braves gens sans emploi et sans pain, se contenteraient volontiers. Il est fort douteux que les chômeurs se lèvent pour les suivre.

Les instituteurs socialistes — ils sont près de 5.000 dans les écoles communales — donnent l'exemple d'une mentalité dangereuse pour la paix publique. Que deviennent les élèves confiés à leurs soins ? C'est un argument que les catholiques mettent en avant pour légitimer leur propagande scolaire. Ils dénient aux pouvoirs publics le droit de les obliger de confier leurs enfants à des instituteurs et institutrices sans Dieu et révolutionnaires.

Le personnel enseignant socialiste a voté aussi un nouveau vœu pour la suppression des écoles libres et leur nationalisation, c'est-à-dire leur vol. Jadis, le socialisme belge brimait les travailleurs chrétiens. « Rouge ou pas de pain », disait-il en une formule bien peu fraternelle. Aujourd'hui, les instituteurs socialistes disent : « Plus d'école chrétienne, que l'Etat s'en saisisse », interprétant d'étrange façon le mot d'ordre du Conseil national du Parti socialiste : « La religion est affaire privée », privée de liberté, sans doute.

Le compte rendu du congrès est lui-même une indication. Ce fut un véritable meeting, avec les outrances, les menaces, les cris, le tumulte habituels. On n'y a rien trouvé de ce scrupule délicat, de ce ton paternel, de cette intelligence réfléchie, de ce calme et de cette dignité que tous les ministres de l'Instruction publique, même socialistes, comme MM. Destrée et Huysmans, ont toujours conseillés aux instituteurs.

Les instituteurs socialistes ont déjà été accusés par un homme d'Etat libéral d'être les plus grands ennemis de l'école communale. Leur dernier congrès a montré qu'ils ne s'étaient point corrigés et que l'enseignement national ne trouvait point en eux les maîtres que les pères de famille attendent pour leurs enfants, à une heure si difficile et si triste pour le pays, que tous ceux qui ont une influence doivent la mettre au service de ceux qui souffrent.

S...

En Angleterre, un enfant est broyé par un train ainsi que sa mère et un passant qui s'étaient portés à son secours

Londres, 9 janvier. — Mardi soir, au passage à niveau de Dulverton (Somerset), une femme de 45 ans, traversait la voie avec son fils âgé de quatre ans à peine, lorsque l'enfant la quitta et s'arrêta entre les rails au moment même où arrivait un train. Affolée, la mère et un passant qui avait assisté à la scène, se précipitèrent vers le jeune garçon. Mais, malgré les efforts désespérés du mécanicien pour arrêter sa locomotive, la machine passa sur les corps des trois malheureux, qui furent littéralement déchiquetés.

Un incendie à Suresnes

Le feu a détruit le dancing bien connu de la population parisienne et des environs de Suresnes, appelé « La Belle Cycliste »

Une manifestation enthousiaste a accueilli hier M. Pierre Laval à son arrivée à Paris

Paris, 9 janvier. — C'est à 9 h. 35, avec trois minutes d'avance sur l'horaire, que l'express de Rome entre en gare de Lyon. Dès cet instant, c'est la ruée des personnalités officielles, des journalistes et du public privilégié qui a été admis sur le quai, vers la voiture de queue, où a pris place le ministre des Affaires étrangères de France.

Déjà des acclamations montent de la foule : « Vive la France ! Vive l'Italie ! Vive Laval ! »

M. Pierre Laval, le visage souriant à son habitude, un peu empourpré par l'émotion, détache sa silhouette dans l'encadrement de la portière. Il est tête nue, vêtu d'un complet sombre et d'un pardessus noir. Des mains se tendent vers lui. Tout le monde veut être le premier à le féliciter. C'est M. Piétri qui lui adressera le premier compliment ; aussitôt le nonce Mgr Maglione joint ses félicitations.

A son tour descend de voiture Mme José Laval, coquettement vêtue d'une robe brique, d'un casaquin de léopard, coiffée d'un chapeau couleur brique. Elle a les bras chargés de fleurs. A ce moment, le quai jusqu'alors un peu sombre, est illuminé par les torches de magnésium des porteurs qui accompagnent les nombreux preneurs de vues et enregistreurs de son.

Le service d'ordre a fort à faire pour maintenir la discipline dans cette foule enthousiasme.

On remarque que les inspecteurs de police portent aujourd'hui pour la première fois, au revers de leur veston, l'insigne de métal qui indique leurs fonctions

Le ministre a été salué à sa descente du train, au nom du Président de la République, par le colonel Marsaud, de sa maison militaire ; le général Denain, ministre de l'Air ; M. Marquet, ministre des P.T.T. ; Rollin, ministre des Colonies ; M. Cassel, ministre de l'Agriculture ; MM. Daniélou et Guernier, anciens ministres ; Henry Paté, vice-président de la Chambre des députés ; Langeron, préfet de police ;; Boudreau, représentant le préfet de la Seine ; de Fouquières, directeur du protocole ; Bargeton, directeur des affaires politiques ; Mugniot, directeur général de la Compagnie P.-L.-M. ; le corps diplomatique était représenté par S. E. le nonce apostolique ; l'ambassadeur de Turquie, les ministres de Yougoslavie, de Roumanie, de Grèce et de Tchécoslovaquie ; une délégation des Garibaldiens de l'Argonne, en uniforme et avec drapeau, conduite par le capitaine Varabini, était venue également saluer M. Laval.

M. PIERRE LAVAL ET LE NONCE Mgr MAGLIONE A L'ARRIVÉE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A LA GARE DE LYON A PARIS (Ph. N.Y.T.)

(Mond. Photo-Presse.)

LA LÉGION DES GARIBALDIENS DE PARIS QUI EST ALLÉE SALUER, A LA GARE DE LYON, LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A SON RETOUR DE ROME

Pendant de longues minutes, M. Pierre Laval doit répondre aux innombrables personnes qui ont tenu à le féliciter dès son arrivée à Paris. Parmi elles, MM. Dupard, chef adjoint du Cabinet du président du Conseil, représentant M. Flandin ; Henry Paté, vice-président de la Chambre ; de très nombreux parlementaires et conseillers municipaux de Paris.

La marche vers la cour intérieure où stationne la voiture est interrompue à plusieurs reprises par les acclamations de la foule qui se presse. Les voyageurs du Rome-Express joignent leurs vivats à ceux des Parisiens.

M. Laval marquera une station particulièrement longue devant le faisceau des Garibaldiens de Paris qui, en chemise rouge, avec leur drapeau, forment une haie d'honneur.

« En scellant d'une manière durable et solide, l'amitié franco-italienne, je crois avoir bien servi les intérêts de mon pays et de la paix. »

Ce n'est que dans la cour d'arrivée que M. Laval sera enfin rejoint par les journalistes à qui il fera la déclaration suivante :

« Je reviens de Rome pleinement satisfait. En scellant d'une manière durable et solide l'amitié franco-italienne, je crois avoir bien servi les intérêts de mon pays et de la paix. »

Pendant cinq minutes encore M. Laval bavarde avec familiarité avec toutes les personnalités présentes et dit à plusieurs reprises et sa satisfaction et la joie qu'il a eues de pouvoir s'entretenir avec un homme qu'il admire, M. Mussolini. Lorsque la voiture où M. Laval a pris place s'éloigne à vive allure en direction du quai d'Orsay, la foule, qui stationne dans la cour rompt les barrages et se précipite en acclamant le ministre des Affaires étrangères.

On remarque de nombreux Italiens de Paris qui saluent le bras levé à la manière fasciste. De nouvelles acclamations [illegible] la foule. [illegible]

des Garibaldiens s'en va c'est au tour des Parisiens d'acclamer les glorieux anciens combattants de la légion garibaldienne.

Le ministre des Affaires étrangères a conféré avec M. Flandin

Au Quai d'Orsay, M. Laval s'est mis immédiatement au travail.

Il a reçu à la fin de la matinée, M. Campbell, chargé d'affaires d'Angleterre, avec qui il s'est entretenu des résultats des négociations de Rome.

A l'issue de cette entrevue, M. P. Laval a été reçu par le président du Conseil à qui il a rendu compte des négociations qu'il vient de conduire avec le Duce.

M. Pierre Laval mettra ses collègues du gouvernement au courant de la situation résultant des accords de Rome, au cours du Conseil des ministres qui se réunira jeudi ou vendredi. La réunion gouvernementale doit avoir lieu de toute façon avant le départ du ministre des Affaires étrangères pour Genève où il doit participer aux travaux du Conseil de la Société des Nations.

On ignore encore, à l'heure actuelle, si ce départ aura lieu demain soir ou seulement après-demain.

Ajoutons qu'on confirme dans les milieux officiels les points essentiels du communiqué donné à Rome. On ne sait pas encore si un communiqué analogue sera publié à Paris.

Le Président de la République félicite M. Pierre Laval

Le Président de la République a reçu mercredi après-midi le ministre des Affaires étrangères qui est venu l'entretenir de son voyage à Rome et placer sous ses yeux les divers actes et documents relatifs aux conversations franco-italiennes.

M. Albert Lebrun a adressé à M. Pierre Laval ses chaleureuses félicitations pour le succès de sa mission à Rome.

La répercussion des accords de Rome sur le problème du désarmement

Ce qu'en dit la presse britannique

Londres, 9 janvier. — L'éventuelle répercussion des accords de Rome sur le problème du désarmement demeure au premier plan des préoccupations de la presse britannique.

« La prochaine phase des négociations européennes, écrit notamment le *Daily Telegraph*, révélera peut-être un changement complet dans l'attitude de la France à l'égard des armements allemands. Le gouvernement Flandin semble disposé à modifier sa position par rapport à ce problème, si le Reich, de son côté, favorise le maintien de la paix par l'octroi des garanties politiques satisfaisantes. Quant au Cabinet de Londres, il examinera aujourd'hui, dans quelle mesure la Grande-Bretagne peut accroître en France le sentiment de la sécurité. »

« Une convention de désarmement, écrit le *News Chronicle*, même si elle trahissait son appellation en se bornant à limiter les armements à leur niveau actuel serait saluée comme un pas hésitant, mais comme un premier pas vers la sagesse.

« Toutefois, l'équivoque dont l'attitude du Reich demeure entourée, suscite toujours quelque appréhension et, sans porter atteinte à la satisfaction qu'ont éveillée les accords de Rome, incite une importante fraction de l'opinion à réserver son jugement définitif sur leur portée véritable. »

LA VISITE DE M. PIERRE LAVAL ET DE SA FILLE, Mme JOSETTE LAVAL, AU VATICAN
Voici, sortant de Saint-Pierre, M. PIERRE LAVAL, ministre des Affaires étrangères ; à sa droite, M. CHARLES ROUX, ambassadeur de France au Vatican et derrière, toute souriante, Mme JOSETTE LAVAL portant le voile que les femmes doivent [illegible]

M. Prouharam, ancien procureur de la République qui était intervenu en faveur de Poulner donne sa démission de conseiller d'État

A la suite de l'examen par le garde des Sceaux du dossier Poulner, M. Prouharam, conseiller d'Etat, ancien procureur de la République à Paris, a été invité, sous menace de révocation, à demander sa mise à la retraite.

M. Prouharam s'est incliné.

La décision du garde des Sceaux a été motivée par la découverte dans le dossier Poulner de deux lettres adressées en 1927 et en 1928 par M. Prouharam à M. Mouton, alors directeur du service criminel et des grâces au ministère de la Justice en faveur de Poulner.

Poulner, rappelons-le, condamné à huit ans de travaux forcés en 1926, aurait dû partir pour le bagne. Sa peine fut commuée en 1927 en celle de huit ans de réclusion. Il fut remis en liberté en 1932 à la suite d'une remise de peine.

Une enquête a été effectuée au sujet de ces lettres.

Le cas de M. René Renoult

Paris, 9 janvier. — On a inexactement rapporté les motifs qui ont provoqué la décision du Procureur de la République prenant dans l'affaire de M. René Renoult un réquisitoire supplétif.

Lors de sa première déposition devant M. Ordonneau, l'escroc Henri Poulner avait raconté qu'il avait su à la prison de la Santé que Stavisky avait versé une somme de 50.000 fr. à l'ex-garde des Sceaux et que ce dernier avait fait la démarche que l'on sait auprès de M. Prouharam.

Poulner avait raconté aussi que Stavisky aurait été sollicité de verser un supplément de 25.000 fr. pour de nouvelles démarches, mais que Stavisky n'y avait pas consenti.

Le réquisitoire supplétif ordonné par M. Cavarroc, procureur de la République, n'avait d'autre but que d'éclaircir ce point particulier.

Une confrontation avait été décidée entre M. René Renoult et Poulner, confrontation qui n'a pu avoir lieu, ce dernier ayant pris la fuite.

A ce sujet, un des avocats de M. René Renoult, Me Maurice Ribert, a bien voulu nous déclarer cet après-midi au Palais :

— A la suite de la déposition de Poulner, il y a quinze jours devant M. Ordonneau le Parquet a ouvert l'instruction pour entendre M. René Renoult sur un point particulier.

Donc cette décision n'a rien à voir avec l'affaire actuelle. Ni de près, ni de loin M. René Renoult n'a eu à s'occuper de Poulner dont il ignorait le nom et que seule la presse lui a révélé ces derniers temps. Au surplus, je puis affirmer que la commutation de peine de Poulner a eu lieu le 31 décembre 1927 et qu'elle fut signée de M. Louis Barthou. Il est d'usage en fin d'année d'accorder un certain nombre de grâces.

Au sujet de cette commutation, le ministre des Finances, partie civile au procès d'Alsace, a été consulté pour avis. Cet avis fut favorable et le ministre à cette époque était M. Raymond Poincaré. On se demande, dans ces conditions, pourquoi M. René Renoult, qui n'est jamais intervenu dans cette affaire, pourrait voir son nom accolé à celui de Poulner.

M. René Renoult nie formellement être mêlé à l'affaire

M. René Renoult communique la note suivante :

« C'est sans aucune raison que mon nom est cité dans l'affaire Poulner. Je n'ai connu l'existence et le nom de Poulner que par la presse, lorsque celle-ci en a récemment parlé. Je n'ai jamais eu à m'occuper de lui à aucun titre. Personne n'est intervenu auprès de moi en sa faveur. Je ne suis intervenu pour lui auprès de personne. »

(Ph. H. Manuel.)

M. PROUHARAM

M. Prouharam affirme n'avoir nullement usé de son influence, mais simplement « avoir fait preuve d'humanité »

Voici les précisions que M. Prouharam aurait fournies aux enquêteurs de la Chancellerie :

« C'est, d'après lui, en octobre 1927, alors qu'il était chef du Parquet de la Seine, que M. Prouharam reçut la visite d'une personne — un homme du nom duquel il ne peut pas se souvenir — venant lui présenter, rédigé sur papier timbré, un recours en grâce en faveur d'Henri Poulner, que la Cour d'assises de la Seine venait de condamner à huit ans de travaux forcés.

» Le procureur ne connaissait rien — du moins dans ses détails — du procès dans lequel Poulner avait été compromis. Il se préoccupa de savoir qui l'avait défendu devant le jury. C'était Me Martel Caen, que le magistrat convoqua dans son cabinet en le priant de lui fournir les arguments militant en faveur du bagnard. L'avocat expliqua que son client avait été trop sévèrement condamné et qu'il était malade.

» M. Prouharam n'avait aucun avis officiel à donner sur le recours en grâce. Son rôle n'était que celui d'un agent de transmission. Il transmit donc le recours en grâce de Poulner au directeur des affaires criminelles, au ministère de la Justice et comme celui-ci était son ami, M. Mouton, qu'il tutoyait, il lui écrivit une lettre personnelle pour attirer son attention sur le recours qu'il lui transmettait.

» M. Mouton, observant la procédure habituelle, [illegible]

procureur général, qui était alors M. Schœrdlin, afin que le président des Assises de la session au cours de laquelle Poulner avait été jugé. Le procureur général et le président donnèrent chacun un avis favorable, faisant valoir, eux aussi, que Poulner avait été trop sévèrement puni et que, d'autre part, son état de santé était peu brillant.

» La Commission des grâces statua alors et prononça la commutation de la peine des travaux forcés infligée à Poulner en huit ans de réclusion ; le condamné fut alors incarcéré à la Maison centrale de Melun.

» En 1928, alors qu'il allait quitter le Parquet de la Seine pour entrer au Conseil d'Etat, M. Prouharam reçut la visite de la personne qui, un an auparavant, lui avait présenté le recours en grâce de Poulner.

» Elle lui signala que l'état de santé du réclusionnaire s'était aggravé et qu'un adoucissement de peine ou une remise de détention s'imposait.

» M. Prouharam consentit à écrire une nouvelle lettre personnelle à son ami M. Mouton. Elle ne pouvait d'ailleurs avoir aucun effet utile, car il était trop tôt encore pour que Poulner pût bénéficier d'une nouvelle mesure de clémence. Tel est le rôle dans le « cas Poulner » de M. Prouharam, qui affirme n'avoir nullement usé de son influence, mais simplement avoir fait preuve d'humanité en signalant officieusement à son ami, M. Mouton, un recours en grâce digne d'intérêt, avis tout personnel qui devait être partagé dans la suite par le procureur général et le président des Assises, auprès desquels le procureur de la République n'intervint jamais et n'avait pas à intervenir. »

Voilà ce qu'aurait dit M. Prouharam aux enquêteurs.

La voix la plus harmonieuse

(Ph. H. Manuel.)

Au Cercle International Féminin de Paris a eu lieu, mardi, le concours de « la voix la plus harmonieuse ». Aucune surprise n'a marqué la lecture du palmarès. Les deux premières places ont, en effet, été remportées de haute lutte par des voix bien connues des sans-filistes : Mme LOLA ROBERT, 1er prix (à droite), est la « speakerine » en chef du Poste Parisien ; quand à Mme CARMEN TISSIER (à gauche) elle suppléa parfois Mme Lola Robert au micro du poste émetteur.

Les « nobles » de Russie !

Un communiqué officiel paru à Moscou dit :

« A partir d'aujourd'hui, auront droit au titre de « nobles » les académiciens, les écrivains, les savants et en général tous ceux qui ont bien mérité de la patrie. »

Le « Vecernia Moskva », donne le compte rendu d'une réunion de « nobles camarades » présidée par le commissaire du peuple qui a prononcé un discours sur la création de la nouvelle « noblesse soviétique ».

...Décidément, plus ça change et plus c'est la même chose... « C'était pas la peine assurément de changer de gouvernement... »

LE TOUR D'EUROPE A VÉLO :: :: ::

Mme LILY SERGUEEW

qui veut d'effectuer le tour d'Europe à vélo, après [illegible]